

## Comment calculer et déclarer la taxe d'apprentissage 2022 ?

Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0,68 % de la masse salariale. La taxe d'apprentissage comprend :

- une fraction égale à 87 % de la taxe destinée au financement de l'apprentissage,
- une fraction égale à 13 % (solde) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur. Le redevable de la taxe d'apprentissage n'a pas à souscrire de déclaration spécifique, la déclaration des rémunérations se faisant au moyen de la déclaration sociale nominative (DSN). Si la déclaration des rémunérations ne se fait pas au moyen de la DSN, elle peut se faire grâce à : la déclaration automatisée des données sociales unifiée (DADS-U), et à la déclaration n°2460-T-SD.

## Comment verser le solde de 13% de dépenses libératoires ?

La liste des établissements habilités est publiée chaque année par la Préfecture. En tant qu'établissement habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, vous pouvez choisir le Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO pour flécher ce solde de 13% de la taxe d'apprentissage.

## Étape n°1 : Règlement du solde de 13% de dépenses libératoires

- Par chèque à l'ordre de : Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO
- Par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	69000	00001004854	52	TPLYON			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
				BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	1007	1690	0000	0010	0485	452	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

**LYCEE POLYV ARAGON-PICASSO**